

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	15
(4 votes par procuration)	
Publié par affichage du compte rendu le 10-01-2022	

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 15/11/2021, affichée le 15/11/2021

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION FERRIER, Marie CARRE, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Damien LEYRAUD, Amanda MARTY, Eric NICOLAS.

Absents excusés : François ARNAUD (pouvoir à Sylvie SANIAL) Houari BELMOSTEFA (pouvoir à Eric ESCANDE) Sandrine RIPERT (pouvoir à Gilles MAGNON), Elisabeth RIFFARD (pouvoir à Gilles MAGNON)

Secrétaire de séance : Richard GHIELMINI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES 27 JUILLET 2021 ET 23 SEPTEMBRE 2021

Compte rendu du 27 juillet 2021

Monsieur Eric Escande souhaite apporter des précisions sur ses propos tenus et la retranscription dans le compte rendu du 27 juillet 2021 sur le point concernant la cession d'emprise foncière à la SCI Le Moulinage.

Il tient à faire valoir une différence entre le prix proposé et ce qui semble être le prix du marché. Il propose une méthode au conseil municipal, sollicitant dans de tels cas, une estimation des domaines.

Après débats, Monsieur le maire propose à l'assemblée le compte rendu ainsi modifié :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal il avait porté à la connaissance de l'assemblée la présence du Canal des Roussines (devenu propriété communale lors de la dissolution de l'association) situé sur une partie des terrains du Lotissement Le Moulinage (pour une superficie de 898 m²). La proposition retenue avait été basée sur un échange de parcelles avec la SCI propriétaire des terrains. Après rencontre entre la commission urbanisme et la propriétaire celle-ci n'a pas souhaité donner un avis positif, car ladite parcelle est nécessaire pour son projet de réhabilitation de l'immeuble place de la Fontaine. Après négociation, elle accepte l'achat sur la base de 15€/m².

En effet, depuis le début des transactions avec la famille Lombard-Viret (achat des terrains pour la construction de l'école, puis du rond-point), les ventes, ou échanges, ont toujours été basées sur des prix cohérents et corrects. Encore très dernièrement en 2019, la commune a pu acheter un terrain situé sur la place de la Fontaine, au-dessus de la cour de la mairie, pour un prix de 15€/m² en relation avec ce qui a pu être validé par le passé.

Monsieur le Maire, s'estimant correct avec la propriétaire tout en respectant les intérêts de la commune, propose donc la vente par la commune sur cette base.

Monsieur Escande fait valoir une différence entre le prix proposé et ce qui semble être le prix du marché. Il propose une méthode au conseil municipal, sollicitant dans de tels cas, une estimation des domaines.

Monsieur le Maire, ainsi que d'autres élus font état de la viabilisation effectuée, qu'il faudrait déduire du prix de vente, ainsi que du peu de valeur que représente cette bande de terrain de 2,50 m de largeur sur environ 360 m de longueur. Il fait aussi état des négociations dans la viabilisation des terrains ainsi que la cession gratuite de terrains à la commune et leur aménagement pour le cheminement piéton entre le rond-point et l'aire sportive.

D'autres avis ont été formulés, telle qu'une valorisation plus élevée, avec une proposition de 30€/m².

Monsieur le Maire, mettant au vote l'achat sur sa proposition de 15€/m² et recueillant des avis très partagés, décide de rencontrer à nouveau la propriétaire, et de remettre la décision à une réunion du conseil municipal suivante. »

Le compte rendu du 27 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu du 23 septembre 2021

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le compte rendu du 23 septembre 2021.

Ce dernier est approuvé 14 voix pour et une abstention (Monsieur Michel Hénard, étant absent à la séance du 23 septembre 2021)

I. RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL : MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES ET L'ASSOCIATION POUR DELEGATION DE L'ORGANISATION DES TEMPS MERIDIENS

Monsieur le maire rappelle les termes de la convention de partenariat tripartite pour la délégation du service de restauration scolaire intercommunale, entre les communes de Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre et l'association du restaurant scolaire, validée lors de la séance du conseil municipal du 21 février 2019. Suite à la mise en place par la commune de Mirabel et Blacons d'un lieu de restauration scolaire dans la salle polyvalente du village pour accueillir les classes élémentaires, Monsieur le Maire propose de modifier les termes de la convention concernant la gestion des repas, notamment le transport des repas entre la cuisine du restaurant scolaire à Piégros-La Clastre et les lieux de restauration assuré sous la responsabilité des deux communes.

Monsieur le maire propose également de modifier la durée de la convention en supprimant le terme « durée globale de 3 ans », la convention étant renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications apportées à la convention et autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention.

II. DEPLACEMENT DU CHEMIN COMMUNAL QUARTIER LES BERNARDS : ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, pour un avis de principe, le projet de modification du tracé du chemin rural n°20, au quartier Les Bernards, suite à la demande de Mr et Mme De Noblet. Après le passage d'un géomètre à la demande des propriétaires, le chemin serait légèrement déplacé (un mètre environ) afin de l'éloigner de la maison. Monsieur le maire précise que tous les frais seront pris en charge par le demandeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe pour le déplacement du chemin rural n°20.

III. DEGATS D'ORAGES

Lors des fortes pluies qui se sont abattues sur notre région les samedis 02 et dimanche 03 octobre 2021, le chemin de Beaujean a été fortement endommagé. Monsieur le maire propose de déposer une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de La Drôme, au titre du fonds intempéries, créé pour venir en aide aux communes ayant subi des catastrophes naturelles suite à un évènement climatique exceptionnel. Le montant des travaux pour la remise en état de ce chemin s'élève à 4 700 euros HT (5 640 euros TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et charge Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IV. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptable M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et le budget annexe du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu l'avis favorable du comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

V. CONVENTION UNIQUE POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de convention unique en santé et sécurité au travail, pour les agents de la collectivité, proposé par le Centre de Gestion de la Drôme qui a mis en place un service de médecine préventive.

Monsieur le maire précise que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux, en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Le Centre de Gestion a mis en place une convention unique concernant les missions suivantes : médecine du travail (visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail) inspection en santé et sécurité au travail (contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels), psychologie du travail et des organisations (contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels), coaching (aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention unique en santé et sécurité au travail gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

VI. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHIVES-NUMERISATION-RGPD DU CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que chaque collectivité est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Les élus des collectivités sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire. Monsieur le maire rappelle également que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018 et que les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci. Les services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion. Le CDG 26 ayant mis en place un tel service propose de mettre en place une convention unique qui concerne les missions suivantes : traitement archivistique papier, traitement archivistique électronique, mise en conformité RGPD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents et à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

VII. MODIFICATION DES REGLEMENTS DE LOCATION DU CRA ET DE L'AIRE SPORTIVE

Pour faire suite à la modernisation des moyens de paiement mis à disposition des administrés par la Direction Générale des Finances Publiques, et au changement de réception des sommes dues par les débiteurs au Trésor Public, Monsieur le maire propose de modifier ainsi qu'il suit les règlements de location du Centre rural d'animation et de l'Aire sportive, afin que les locataires des salles communales puissent bénéficier de ces nouveaux moyens de paiement.

Ainsi, lors de la réservation de la salle, une fiche sur laquelle est mentionnée le prix de la location est signée par le locataire pour acceptation du montant et engagement de ce dernier à régler la somme due dans les conditions suivantes. Après la date de location, le demandeur recevra du Trésor Public un avis de sommes à payer du montant de la location, à régler auprès de la Trésorerie de Crest. Monsieur le maire précise que la caution demandée pour toutes les locations payantes, sera versée lors de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour modifier les règlements du Centre Rural d'Animation et de l'Aire sportive pour le paiement des locations.

VIII. LIGNE DE TRANSPORTS VALENCE-LUC EN DIOIS : PROPOSITION DE MOTION

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée une information concernant les modifications à venir au 1^{er} Janvier 2022 sur la ligne 28 (ligne de transports en bus Valence-Luc en Diois). En effet, l'appel d'offres de la Région Auvergne Rhône-Alpes propose de scinder en deux parties cette ligne : une partie Valence-Crest fonctionnant au GNV (Gaz Naturel Véhicule), et une partie Crest-Die-Luc en Diois fonctionnant au diesel.

Parmi les incidences liées à cette organisation, les habitants de la vallée se verront notamment contraints à devoir opérer une correspondance à Crest pour se rendre à Valence.

Sur proposition du conseil municipal, Monsieur le maire propose de transmettre à la Région Auvergne Rhône Alpes une motion pour demander le maintien de la continuité de la ligne 28.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Voirie :

Monsieur Hénard demande ou en est la programmation de la réfection du marquage des arrêts de bus. Il est proposé de faire un inventaire de tous les marquages au sol, et inscrire ainsi la dépense au budget 2022. De même, le busage du fossé au niveau du parking aux Bernards serait à effectuer.

Monsieur le maire propose à la commission voirie, de réfléchir à ces remarques et à l'aménagement du parking créé récemment au niveau du rond-point de l'école. Par ailleurs, il note aussi les stationnements anarchiques lors de certaines manifestations sur la Place de la fontaine, créant ainsi des situations à risques, ainsi que des problèmes de circulation.

- Divers

Suite à une demande de l'ACCA, Monsieur Leyraud demande s'il serait possible que l'association puisse disposer d'un local pour y stocker les documents de l'association. Monsieur le maire propose d'étudier la faisabilité au niveau de l'aire sportive.

Monsieur Nicolas, comme d'autres élus, signale le manque de civisme de certaines personnes au point d'apport volontaire des ordures ménagères situé au jardin du maréchal.

Monsieur Jean-Paul Deville informe l'assemblée qu'une coupe de bois a été réalisée dans la roche, sous Saint Médard.

X. COMPTES RENDUS DIVERS

1) Monsieur Raymond MARION, adjoint chargé de la voirie

- Voirie : A ce jour, les travaux prévus dans le programme 2021 n'ont pas été réalisés. En effet, pour diverses raisons, dont celle due à la crise sanitaire, l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux voirie a pris du retard. Lors des futurs appels d'offres, il demande à ce qu'il y ait un vrai engagement de la part de l'entreprise à réaliser les travaux dans les délais impartis. Dans le cas contraire, l'entreprise ne sera pas retenue. De plus, dorénavant, il propose d'appliquer les pénalités comme inscrites dans les marchés.

2) Monsieur Gilles MAGNON, Maire

- Recensement des ouvrages d'art et ponts sur la commune : Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du plan de relance faisant suite à la pandémie, l'état a lancé un programme intitulé « Programme national Ponts ». Celui-ci apporte une aide aux communes volontaires afin de recenser et étudier les travaux nécessaires à un bon état des ponts, mais aussi des ouvrages d'art (murs de soutènement, ...). Ainsi, le recensement et le débroussaillage de ces ouvrages est en cours.

- Cimetière : Monsieur le maire tient à souligner le très bon travail de nettoyage effectué au cimetière par les agents de la voirie pour la Toussaint, et ce malgré les difficultés liées au non usage des produits phyto sanitaires. Ce travail a été remarqué et apprécié par les visiteurs et Monsieur le maire tient à remercier les agents pour le travail effectué.

3) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement

Commission urbanisme :

- Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours au niveau de la CCCPS

- PLU : Il sera proposé au conseil municipal dans les semaines à venir, une modification/révision du document actuel. Une rencontre avec un bureau d'études est programmée pour étudier le projet.

- Police de l'urbanisme : Avec le soutien de Monsieur le maire, un recensement des constructions illicites a été effectué, et les procédures ont été étudiées avec les services de la DDT et de la DGFIP. Des régularisations ont déjà été effectuées. Par ailleurs, certaines procédures sont en cours, d'autres vont être lancées assez rapidement. Après échanges et recherche de solutions, et sans résultat, il est envisagé le dépôt d'un procès-verbal auprès des juridictions compétentes.
- Projet réhabilitation de la Place de la fontaine : Des renseignements ont été pris auprès de cabinets d'architecture ou auprès de bureaux d'études paysagistes.
- Travaux de réhabilitation énergétique sur certains logements communaux :
 - o Ex-cure : En remplacement d'un poêle à buches et d'un chauffage électrique, il a été installé un poêle à granulés bois.
 - o Travaux Le Solaure : Les travaux de réfection des fermetures (vitrine, menuiseries diverses) sont programmés pour la deuxième quinzaine de janvier 2022
- Eclairage public nocturne : une réunion publique est programmée le 9 décembre pour exposer le projet d'extinction de l'éclairage public la nuit.
- Distribution du courrier : Suite à certains courriers non distribués, il est rappelé l'obligation pour chacun de signaler sa bonne adresse auprès de ses expéditeurs potentiels. Un certificat d'adressage a été envoyé à chaque foyer lors de la dénomination des rues en 2019. Cette adresse se compose obligatoirement du numéro et du nom de la rue.

4) Madame Amanda MARTY, conseillère déléguée au restaurant scolaire

- Restaurant scolaire : Madame Amanda Marty fait le compte rendu de l'assemblée générale, et informe notamment l'assemblée des aménagements nécessaires en termes de personnel, vu la forte fréquentation.
- Transports scolaires : une réunion est prévue le 25 novembre à la mairie de Mirabel et Blacons pour décider du devenir du transport scolaire méridien.

5) Monsieur Gilles MAGNON, maire

- Conseil d'écoles : les effectifs pour cette année scolaire s'élèvent à 201 élèves inscrits sur le RPI. Plusieurs activités sont prévues : piscine, classe de neige, festival court-métrage...) Monsieur le maire tient à remercier les membres de l'amicale des écoles, ainsi que les enseignants qui proposent des activités très intéressantes pour les enfants.
- Fibre optique : une réunion publique est programmée le 13 décembre 2021 à Aouste sur Sye pour informer la population de l'arrivée de la fibre optique et du raccordement possible.
- Les balcons de la Drôme : l'Assemblée Générale a eu lieu le 29 septembre 2021. Malgré la crise sanitaire, 463 marcheurs et 200 coureurs ont participé à cette manifestation. Un grand merci de la part des membres de l'association aux sponsors qui ont financé cette manifestation, malgré la crise sanitaire. Un grand merci aux dirigeants de l'association ainsi qu'à ses membres et sympathisants pour l'organisation de cette manifestation.